



2022/2046(INI)

26.10.2022

AVIS

de la commission de l'agriculture et du développement rural

à l'intention de la commission des budgets

sur l'amélioration du cadre financier pluriannuel 2021-2027: un budget de l'UE résilient et adapté aux nouveaux défis
(2022/2046(INI))

Rapporteur pour avis: Juozas Olekas

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission de l'agriculture et du développement rural invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

- vu les articles 310, 311, 312 et 323 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE),
 - vu la proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (UE, Euratom) 2020/2093 du Conseil du 17 décembre 2020 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027, présentée par la Commission le 22 décembre 2021 (COM(2021)0569),
- A. considérant que la pandémie de COVID-19 et l'agression militaire non provoquée et injustifiée de la Russie contre l'Ukraine ont compromis la sécurité alimentaire et ont eu des répercussions sur l'instabilité des prix sur le marché intérieur, ainsi que sur les pays du Moyen-Orient et d'Afrique qui dépendent fortement des importations de céréales; qu'il est plus que jamais nécessaire de réaffirmer les objectifs de la politique agricole commune, qui comprennent stabiliser efficacement les marchés, garantir la sécurité des approvisionnements et assurer des prix abordables aux consommateurs; que les chefs d'État ou de gouvernement des États membres ont souligné l'importance de la sécurité et de la souveraineté alimentaires à l'échelle de l'Union et à l'échelle mondiale;
- B. considérant que la Commission a déjà accordé des dérogations aux règles de conditionnalité dans le cadre de la politique agricole commune (PAC) en raison de la guerre en Ukraine;
- C. considérant que le paquet «Ajustement à l'objectif 55» est indissociable de la proposition de révision du cadre financier pluriannuel (CFP);
- D. considérant que tous les États membres sont confrontés à une hausse rapide des prix des biens et des services, y compris dans le domaine énergétique, ce qui crée des fluctuations de prix et a des répercussions, en général, sur l'équilibre entre l'offre et la demande ainsi que sur les agriculteurs, les entreprises, les consommateurs et l'ensemble des citoyens;
1. estime que la révision du CFP proposée par la Commission devrait être alignée sur le paquet «Ajustement à l'objectif 55» et les objectifs fixés dans l'accord de Paris, en tenant compte des priorités politiques et de la flexibilité financière nécessaires pour exécuter les nouvelles politiques et les nouveaux programmes, ainsi que des principaux points de la déclaration de Versailles, notamment la garantie et l'amélioration de la sécurité alimentaire en réduisant la dépendance de l'Union européenne vis-à-vis des marchés extérieurs pour ce qui est des produits et intrants essentiels; rappelle à cet égard que tout nouvel objectif doit conduire à l'allocation de moyens financiers supplémentaires;
2. rappelle les effets néfastes de l'inflation rapide sur les marchés, en particulier les

marchés des produits de base, et sur les prix des intrants et de l'énergie, les investissements, les consommateurs, les agriculteurs et les bénéficiaires des fonds de l'Union; constate que les populations rurales et les agriculteurs, en particulier les jeunes agriculteurs et les agriculteurs des petites exploitations, sont particulièrement vulnérables car ils disposent d'une capacité d'investissement limitée et souffrent des réductions de la capacité budgétaire de l'Union et des États membres; note que, dans le cadre de la révision du CFP, une attention particulière doit être accordée à l'amélioration de la situation financière des agriculteurs, non seulement à court terme mais aussi à long terme, grâce à une réforme durable des structures de financement de l'agriculture;

3. invite le Conseil à préserver un budget pluriannuel ambitieux pour la rubrique 3, compte tenu de la nécessité de soutenir les agriculteurs pour atteindre l'objectif de la sécurité alimentaire et veiller à la protection de l'environnement, en particulier compte tenu des conséquences négatives du changement climatique;
4. demande au Conseil et à la Commission de reconnaître que la capacité des agriculteurs à résister à la pression inflationniste et à l'augmentation des prix des intrants et à garantir la sécurité alimentaire est mise à mal par les variations des paiements de la PAC; rappelle que sa résolution du 24 mars 2022¹ souligne l'inégalité de la répartition des fonds entre les grandes et les petites exploitations; demande, par conséquent, un soutien supplémentaire aux États membres dont le volume de paiements est le plus faible et des mesures renforcées pour lutter contre les structures oligarchiques;
5. invite le Conseil à modifier l'article 4 du règlement CFP afin de prévoir des marges suffisantes pour permettre l'ajustement technique des plafonds afin de tenir compte de l'inflation supérieure à 2 % et de l'inflation réelle;
6. souligne que la politique agricole et la politique de cohésion représentent traditionnellement la plus grande part du budget de l'Union; souligne que ces postes de dépenses sont des cibles attrayantes pour la fraude et les activités criminelles; souligne que le règlement sur la conditionnalité de l'état de droit protège également ces fonds et donc aussi la situation financière et les ressources des producteurs agricoles;
7. demande à la Commission de renforcer d'urgence les actions visant à réduire le gaspillage alimentaire et de prévoir des incitations financières pour accélérer les améliorations dans ce domaine; demande à la Commission de prévoir des possibilités plus larges de financement des coûts de collecte, de transport, de stockage et de distribution des dons alimentaires.

¹ Résolution du Parlement européen du 24 mars 2022 sur le CFP 2021-2027: lutte contre les structures oligarchiques, protection des fonds de l'Union contre la fraude et les conflits d'intérêts (JO C 361 du 20.9.2022, p. 15).

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

Date de l'adoption	25.10.2022
Résultat du vote final	+: 42 -: 0 0: 4
Membres présents au moment du vote final	Mazaly Aguilar, Clara Aguilera, Atidzhe Alieva-Veli, Álvaro Amaro, Attila Ara-Kovács, Carmen Avram, Adrian-Dragoş Benea, Benoît Biteau, Daniel Buda, Isabel Carvalhais, Asger Christensen, Ivan David, Jérémy Decerle, Salvatore De Meo, Herbert Dorfmann, Luke Ming Flanagan, Dino Giarrusso, Martin Häusling, Martin Hlaváček, Krzysztof Jurgiel, Jarosław Kalinowski, Elsi Katainen, Camilla Laureti, Gilles Lebreton, Norbert Lins, Elena Lizzi, Chris MacManus, Colm Markey, Marlene Mortler, Ulrike Müller, Maria Noichl, Juozas Olekas, Eugenia Rodríguez Palop, Bronis Ropė, Bert-Jan Ruissen, Anne Sander, Simone Schmiedtbauer, Annie Schreijer-Pierik, Veronika Vrecionová, Sarah Wiener, Juan Ignacio Zoido Álvarez
Suppléants présents au moment du vote final	Franc Bogovič, Rosanna Conte, Marie Dauchy, Anna Deparnay-Grunenberg, Alin Mituța

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

42	+
ECR	Mazaly Aguilar, Krzysztof Jurgiel, Veronika Vrecionová
ID	Rosanna Conte, Ivan David, Elena Lizzi
NI	Dino Giarrusso
PPE	Álvaro Amaro, Franc Bogovič, Daniel Buda, Salvatore De Meo, Herbert Dorfmann, Jarosław Kalinowski, Norbert Lins, Colm Markey, Marlene Mortler, Anne Sander, Simone Schmiedtbauer, Annie Schreijer-Pierik, Juan Ignacio Zoido Álvarez
Renew	Atidzhe Alieva-Veli, Asger Christensen, Jérémy Decerle, Elsi Katainen, Alin Mituța, Ulrike Müller
S&D	Clara Aguilera, Attila Ara-Kovács, Carmen Avram, Adrian-Dragoș Benea, Isabel Carvalhais, Camilla Laureti, Maria Noichl, Juozas Olekas
The Left	Luke Ming Flanagan, Chris MacManus, Eugenia Rodríguez Palop
Verts/ALE	Benoît Biteau, Anna Deparnay-Grunenberg, Martin Häusling, Bronis Ropė, Sarah Wiener

0	-

4	0
ECR	Bert-Jan Ruissen
ID	Marie Dauchy, Gilles Lebreton
Renew	Martin Hlaváček

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention